TONNER DRONES

Société anonyme au capital de 7 646 282,5125 euros

Siège social : 27, avenue de l'Opéra – 75001 Paris

530 740 562 RCS Paris

REPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

Auteurs	Date	Questions	Réponses
M. Nicolas Benistan	27/05/2026	Le Conseil peut-il confirmer que l'ensemble des conventions réglementées conclues depuis 2023 avec les dirigeants, actionnaires significatifs, créanciers ou parties liées ont bien été soumises aux procédures prévues par l'article L.225-38 du Code de commerce, à l'examen du Commissaire aux comptes, puis à l'approbation des actionnaires ? À défaut, quelles conventions n'auraient pas fait l'objet de cette procédure et pour quelles raisons ?	La Société se conforme à toutes ses obligations légales, notamment concernant la procédure d'approbation des conventions réglementées.
		Comment le Conseil d'administration garantit-il l'indépendance des décisions financières lorsque certaines personnes peuvent être simultanément dirigeants, actionnaires, créanciers, porteurs d'obligations, bénéficiaires de BSA et parties à certaines conventions conclues avec la société ? Quels mécanismes concrets de prévention des conflits d'intérêts sont actuellement appliqués et comment le Conseil s'assure-t-il que ces opérations demeurent conformes à l'intérêt social et à la protection des actionnaires minoritaires ?	La procédure des conventions réglementées évoquée dans la question précédente permet justement d'éviter tout conflit d'intérêts. Pour rappel, les administrateurs éventuellement concernés ne participent pas au vote d'autorisation préliminaire et les actionnaires éventuellement concernés ne participent pas au vote d'approbation postérieure.

La société a procédé à des émissions massives de titres et d'instruments dilutifs au cours des dernières années. Le Conseil peut-il préciser quelle création de valeur opérationnelle concrète a résulté de ces opérations, comment il évalue leur impact cumulé sur les actionnaires historiques et quelles limites concrètes il entend désormais fixer au recours à des financements fortement dilutifs ? Quels indicateurs la société met-elle en place afin de permettre aux actionnaires d'apprécier dans la durée l'impact cumulé de ces opérations sur la structure du capital et la lisibilité de leur participation ?	Tonner Drones était une entreprise en difficulté financière. Ses capitaux propres étaient négatifs à hauteur de plusieurs millions d'euros. De plus, elle ne disposait pas des liquidités nécessaires pour rembourser ses créanciers. Par ailleurs, elle avait recours à des produits financiers à prix variable, fortement dilutifs. Anciennement Delta Drone, elle avait toujours utilisé ce type de produits pour financer ses activités. Cela s'accompagnait presque toujours d'une chute du cours de l'action. Depuis son entrée en fonction, la nouvelle direction a mis fin au financement à taux variable. En conséquence, la dilution a considérablement diminué. De plus, le PDG a commencé à investir ses propres fonds (liquidités) afin d'éviter toute nouvelle dilution. Les dettes ont été refinancées et restructurées, ce qui a entraîné une baisse spectaculaire des charges d'intérêts. Les actionnaires ont eu la possibilité de participer à des augmentations de capital en avril 2024 à 0,0250 € et en octobre 2025 à 0,0270 € afin de conserver leur participation. Les actionnaires ont également reçu des bons de souscription gratuits en août 2024 et octobre 2025 afin de bénéficier d'une éventuelle remontée du cours de l'action et de la capitalisation boursière, et, par ailleurs, d'aider la société à obtenir de nouveaux financements en achetant de nouvelles actions par l'exercice de ces bons de souscription. Le nombre d'actions a augmenté depuis l'arrivée de la nouvelle direction en octobre 2024. Cependant, grâce à la mise en place des instruments appropriés, tous les actionnaires et parties prenantes ont pu bénéficier du redressement de l'entreprise. Le conseil d'administration ayant mis à disposition des moyens de financement et réussi à éviter la dilution pendant longtemps, les actifs les plus importants de l'entreprise ont été préservés. La capitalisation boursière de Tonner Drones est depuis remontée, passant d'environ 2 millions d'euros à plus de 24 millions d'euros. Les capitaux propres sont à nouveau positifs et ont progressé de plus de 6 millions d'euros. L'année 2025 a été rentable pour l'entreprise. Avec une hausse du cours de l'action d'environ 380 %, Tonner Drones devance largement des entreprises à succès telles que NVIDIA et les sociétés du CAC 40. Le cours de l'action est actuellement nettement supérieur à tous les cours auxquels des levées de fonds ont eu lieu au cours des deux dernières années.
Le Conseil peut-il préciser les critères retenus pour apprécier le caractère équilibré des financements obligataires, ORA, BSA et autres instruments dilutifs mis en place ces dernières années, notamment lorsque certaines opérations impliquent des dirigeants, créanciers historiques ou partenaires financiers proches de la société ? Dans ce contexte, comment le Conseil s'assure-t-il : - de l'absence de traitement préférentiel de certaines catégories d'acteurs ; - de la préservation de l'intérêt social ; - et de la protection des actionnaires minoritaires face aux effets cumulés de dilution et de transfert potentiel de valeur ? Le Conseil peut-il également préciser si certaines de ces opérations ont fait l'objet d'évaluations indépendantes ou d'analyses comparatives permettant d'en apprécier le caractère équilibré pour la Société et ses actionnaires ?	La société n'a émis aucun ORA. Les BSA se sont révélés être un excellent moyen de créer de la valeur et de renforcer le capital lorsque le cours des actions est en hausse. La société applique une gouvernance d'entreprise rigoureuse et bénéficie à cet égard des conseils d'un conseiller juridique de confiance qui veille à la conformité de la documentation et des rapports.

Le modèle économique actuel de la société semble reposer de manière importante sur des refinancements, restructurations, opérations financières, émissions de titres et cessions de participations. Le Conseil peut-il préciser quelle part des ressources et du temps de management est consacrée au développement opérationnel réel de la société versus aux opérations de refinancement et d'ingénierie financière ? Quels indicateurs opérationnels le Conseil considère-t-il comme prioritaires pour mesurer la création de valeur durable ? Le Conseil considère-t-il que le modèle économique actuel permet à terme de générer une activité opérationnelle autonome et pérenne indépendante des opérations récurrentes de refinancement ?	Les refinancements et restructurations appartiennent désormais au passé. Tonner Drones a dû lever des fonds pour devenir une entreprise saine. Maintenant que cet objectif est en grande partie atteint, la direction peut se concentrer sur la création de valeur pour les actionnaires. La direction est composée d'investisseurs expérimentés et prospères disposant d'un réseau étendu et précieux. Le modèle économique et l'avenir de l'entreprise sont définis et développés étape par étape. L'entreprise veillera à continuer de communiquer sur ces développements. Le conseil d'administration est convaincu qu'il continuera à créer de la valeur pour les actionnaires à l'avenir.
Dans un contexte marqué par un chiffre d'affaires limité, des pertes historiques significatives et une dépendance persistante aux financements externes, quels critères ont conduit la société à proposer au vote de cette AG certaines dépenses de direction, de conseil et de gouvernance ? Comment le Conseil apprécie-t-il l'adéquation de ces dépenses avec l'intérêt social et la préservation des ressources de la société ?	Le budget de 60 000 € soumis au vote des actionnaires est un budget qui nous semble approprié pour assurer la rémunération convenable d'un conseil d'administration composé de quatre personnes actives. Par ailleurs, nous vous rappelons que le PDG a décidé de ne percevoir aucune rémunération pour l'année 2025. Il est en outre le principal actionnaire de la société, avec 12,5 % de son capital. Il a également soutenu la société par le biais d'un financement sans dilution à des taux d'intérêt réduits. D'autres coûts, tels que ceux liés à la gouvernance et aux frais juridiques, sont inhérents à une société cotée en bourse et sont gérés de manière appropriée.
Le rapport annuel indique que certaines informations relatives aux délais de paiement ne sont pas disponibles et que le Commissaire aux comptes n'est pas en mesure d'en attester la sincérité. Dans ce contexte, le Conseil peut-il préciser le niveau des dettes fournisseurs à la clôture en distinguant les dettes échues et non échues, les délais moyens de règlement effectivement constatés sur l'exercice ainsi que les principes retenus par la société en matière de gestion des paiements et des engagements vis-à-vis de ses partenaires ? Le Conseil peut-il préciser les mesures mises en place afin d'assurer un traitement équitable des différents créanciers et partenaires de la Société ?	Tonner Drones accorde une grande importance au respect des délais de paiement et à l'entretien de bonnes relations avec ses fournisseurs et partenaires financiers. Les factures sont généralement réglées dans un délai de 7 jours. L'entreprise n'a ainsi pas de dettes fournisseurs significatives.
Le rapport annuel mentionne l'existence de litiges provisionnés. Le Conseil peut-il préciser : - la nature des principaux litiges concernés ; - leur ancienneté ; - les critères ayant conduit à la détermination des provisions associées ; - leur répartition par catégorie de litiges ; - ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de ces risques par la Société ?	Compte tenu du caractère confidentiel de ces affaires, aucune autre déclaration ne peut être faite à leur sujet. Tonner Drones procède actuellement à une analyse approfondie en s'appuyant sur les avis de ses conseillers, notamment ses avocats. Tous ces cas remontent à une période antérieure à l'arrivée de la direction actuelle au sein de l'entreprise. Il n'y a pas de cas récents.

		Le rapport annuel indique que la société envisage de collaborer avec MHM Corporate afin de restructurer et refinancer cette société. Le Conseil peut-il préciser la nature exacte des engagements envisagés, les risques financiers correspondants, les éventuelles expositions existantes vis-à-vis de MHM Corporate ainsi que les procédures mises en place afin de prévenir tout conflit d'intérêts dans ce contexte ? Dans la mesure où le rapport annuel indique également qu'il n'existe pas encore d'organisation ou de procédures de contrôle interne complètes, quelles mesures concrètes sont prévues afin de renforcer la gouvernance, le contrôle interne et la protection des actionnaires minoritaires ?	TONNER DRONES est en discussion avec MHM CORPORATE en vue d'une collaboration mais, à cette date, aucune stratégie définitive n'a été arrêtée. La société ne manquera pas d'informer les marchés de l'avancement de ces discussions par voie de communiqués de presse. Le respect strict de la procédure des conventions réglementées permettra de prévenir tout risque de conflit d'intérêts. La direction fait appel aux services de conseils juridiques spécialisés afin d'améliorer la gouvernance, le contrôle interne et la protection des actionnaires minoritaires de TONNER DRONES.